

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

François GORY, maire, ne prend pas part au vote.

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Compte administratif 2023 – Eau et assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence d'Éric BERTIAUX, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2023 dressé par François GORY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		95 725.14	3 460.19		3 460.19	95 725.14
Opérations exercice	11 249.93	18 184.76	20 211.62	32 906.94	31 461.55	51 091.70
Total	11 249.93	113 909.90	23 671.81	32 906.94	34 921.74	146 816.84
Résultat de clôture		102 659.97		9 235.13		111 895.10
Restes à réaliser	22 622.94	1 684.00			22 622.94	1 684.00
Total cumulé	22 622.94	104 343.97		9 235.13	22 622.94	113 579.10
Résultat définitif		81 721.03		9 235.13		90 956.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 16/04/2024
et de la publication, le 16/04/2024
Le Maire.

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

063-216304014-20240412-DE_2024_029-DE

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 5 Avril 2024

Présenté par Eric BERTIAUX, adjoint,
 A SAINT VICTOR LA RIVIERE, le 12 Avril 2024
 Eric BERTIAUX, adjoint,



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
 A SAINT VICTOR LA RIVIERE, le 12 Avril 2024

Les membres :

BERTIAUX Eric	
BRASSIER Paul	Absent (pour E. BERTIAUX)
DABERT Anthony	Absent (pour E. G. GIOGHI)
DAVID Laurent	
DE LATTRE Marc-Antoine	
DELFOSSÉ Justine	
FERREIRA Carlos	
GIOGHI Jacques	
METENIER Claude	
VERNY Marianne	

Certifié exécutoire par F. GORLY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 16/04/2024
 et de la publication le 16/04/2024

A SAINT VICTOR LA RIVIERE, le 16/04/2024



Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
 Date de réception de l'AR: 16/04/2024
 063-216304014-20240416-AR_2024_04-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

8

Votants :

10

François GORY, maire, ne prend pas part au vote.

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Compte administratif 2023 – Budget commune

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence d'Éric BERTIAUX, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2023 dressé par François GORY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 689.07			122 513.42	1 689.07	122 513.42
Opérations exercice	157 976.00	134 829.55	365 215.23	416 019.55	523 191.23	550 849.10
Total	159 665.07	134 829.55	365 215.23	538 532.97	524 880.30	673 362.52
Résultat de clôture	24 835.52			173 317.74		148 482.22
Restes à réaliser	108 006.00	60 845.00			108 006.00	60 845.00
Total cumulé	132 841.52	60 845.00		173 317.74	108 006.00	209 327.22
Résultat définitif	71 996.52			173 317.74		101 321.22

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 16/04/2024
et de la publication, le 16/04/2024
Le Maire

Le Maire,

François GORY

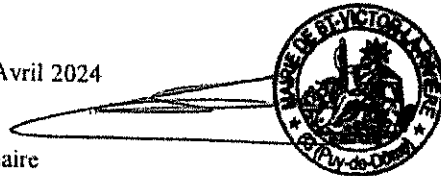


ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 5 Avril 2024

Présenté par Eric BERTIAUX, adjoint,
 A COMMUNE DE SAINT VICTOR LA RIVIERE, le 12 Avril 2024
 Eric BERTIAUX, adjoint,



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A COMMUNE DE SAINT VICTOR LA RIVIERE, le 12 Avril 2024

Les membres :

BERTIAUX Eric	
BRASSIER Paul	Assent (pour) à E. Bertiaux
DABERT Anthony	Assent (pour) à J. Gioghi
DAVID Laurent	
DE LATTRE Marc-Antoine	
DELFOSSÉ Justine	
FERREIRA Carlos	
GIOGHI Jacques	
METENIER Claude	
VERNY Marianne	

Certifié exécutoire par F. BORY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 16/04/2024
 et de la publication le 16/04/2024

A COMMUNE DE SAINT VICTOR LA RIVIERE, le 16/04/2024

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
 Date de réception de l'AR: 16/04/2024
 063-216304014-20240416-AR_2024_03-BF



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2023 : budget commune et budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs 2023 des budgets commune et eau et assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame Claudine BARDIN FLOIRAS, Inspecteur Divisionnaire FIP hors classe, du 01/01/2023 au 31/12/2023, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par Madame Claudine BARDIN FLOIRAS et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 12.04.2024
 et de la publication, le 12.04.2024
 Le Maire,

Le Maire,

François GORY



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Affectation des résultats 2023 : budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT : excédent de 102 659,97 €

FONCTIONNEMENT : excédent de 9 235,13 €

RESTES A REALISER : dépenses 22 622,94 € recettes 1 684,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'investissement restant toujours en investissement et devant couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget primitif 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
002 déficit reporté	0,00 €	002 excédent reporté	9 235,13 €
INVESTISSEMENT			
		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
restes à réaliser dépenses	22 622,94 €	restes à réaliser recettes	1 684,00 €
001 déficit reporté	0,00 €	001 excédent reporté	102 659,97 €
<i>total (section investissement)</i>	<i>22 622,94 €</i>		<i>104 343,97 €</i>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 16/04/2024
 et de la publication, le 16/04/2024
 Le Maire,

Le Maire,



François GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Affectation des résultats 2023 : budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT : déficit de 24 835,52 €

FONCTIONNEMENT : excédent de 173 317,74 €

RESTES A REALISER : dépenses 108 006 € recettes 60 845 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 71 996,52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'investissement restant toujours en investissement et devant couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget primitif 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
002 déficit reporté	0,00 €	002 excédent reporté	101 321,22 €
INVESTISSEMENT			
		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	71 996,52 €
restes à réaliser dépenses	108 006,00 €	restes à réaliser recettes	60 845,00 €
001 déficit reporté	24 835,52 €	001 excédent reporté	0,00 €
<i>total (section investissement)</i>	<i>132 841,52 €</i>		<i>132 841,52 €</i>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 16/04/2024
et de la publication, le 16/04/2024
Le Maire,

Le Maire,



François GORY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies ;

Vu la note de la DGCL du 14 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2023, le Conseil municipal avait fixé les taux d'impôts à 33,85% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et à 47,44% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 12,95 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale). Il propose de ne pas augmenter ces taux en 2024.

Considérant la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 3,9 % par l'administration fiscale ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux d'imposition de 2023 donc de ne pas augmenter les taux pour 2024 soit : 33,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 47,44 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 12,95 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 16/04/2024...
 et de la publication, le 16/04/2024...
 Le Maire,



Le Maire,

François GORY



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Subvention au CCAS 2024

Monsieur le Maire indique qu'il faut délibérer sur le montant de la subvention 2024 à verser au budget CCAS comme chaque année. La subvention 2023 était de 2000 euros, il propose de voter cette année 1700 euros étant donné le produit des recettes engendrées par les animations organisées en 2023 par le CCAS.

Il propose également comme les années précédentes de reverser la subvention animation DALD du Conseil Départemental au CCAS.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 1700 euros au budget CCAS en 2024.
- Décide de reverser la subvention animation DALD du Conseil Départemental comme chaque année.
- Dit que des crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 16/04/2024.
et de la publication, le 16/04/2024
Le Maire,

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

063-216304014-20240412-DE_2024_035-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice :

11

Présents :

9

Votants :

11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Budget primitif 2024 - eau et assainissement

VU les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget eau et assainissement ;

VU les restes à réaliser et les affectations de résultats de l'exercice 2023 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget Eau et Assainissement présenté par le Maire, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- le budget primitif Eau et Assainissement, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et est en suréquilibre en recettes et dépenses d'investissement aux montants de :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	22 464.16 €	22 464.16 €	31 169.94 €	123 500,07 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Compétité exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 16/04/2024...
 et de la publication, le 16/04/2024.
 Le Maire,



Le Maire,

François GORY

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE

Date de réception de l'AR: 16/04/2024

063-216304014-20240412-DE_2024_036-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Budget primitif 2024 - commune

VU les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget ;

VU les restes à réaliser et les affectations de résultats de l'exercice 2023 ;

Considérant la délégation donnée au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles inscrites dans chacune des sections ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 de la commune, présenté par le Maire, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif communal pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- le budget primitif communal, pour l'exercice 2024, est en suréquilibre en section de fonctionnement et est équilibré en recettes et dépenses d'investissement aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	299 920,00 €	423 553,22 €	220 178.52 €	220 178.52 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exact et conforme par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 16/04/2024...
et de la publication, le 16/04/2024
Le Maire,



Le Maire,

François GORY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Modernisation de l'éclairage public : demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Massif du Sancy

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire du Massif du Sancy a validé en séance du 12 avril 2023 la participation financière de la Communauté de communes aux projets d'investissement entrant dans la thématique de la Transition Ecologique. La participation financière sera faite de la manière suivante :

- Pour une 1^{ère} tranche financière jusqu'à 100 000 euros : 40% de la dépense subventionnable avec un plafond de subvention à 20 000 euros
- Pour la 2^{ème} tranche financière jusqu'à 100 000 euros : 20% de la dépense subventionnable avec un plafond de subvention à 15 000 euros
- Pour la 3^{ème} tranche financière, soit à partir de 200 000 euros : 5% sur le solde du projet avec un plafond de subvention fixé à 15 000 euros

Il propose de faire une demande pour les deux tranches de travaux de rénovation de l'éclairage public avec le passage en LED, d'un montant de 97 000 € qui s'inscrit dans la thématique de la Transition Ecologique.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter le fonds de concours de 40 % de la Communauté de Communes du Massif Sancy pour le financement des deux tranches de travaux de rénovation de l'éclairage public de Saint-Victor-la-Rivière par le passage en LED.
- Adopte le plan de financement en annexe.
- Charge le Maire des démarches afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 22.04.2024
et de la publication, le... 22.04.2024

Le Maire,

FRANÇOIS GORY

Commune de Saint-Victor-la-Rivière
Travaux de rénovation de l'éclairage public – passage en LED
PLAN DE FINANCEMENT

TRAVAUX	MONTANT	RECETTES
En accord avec la commune, Territoire d'énergie Puy-de-Dôme prévoit les travaux de <i>RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Tranche 1</i> (hameaux de Bessolles, Roche Romaine, Le Breuil, Chomeilles, Chatelguison, Courbanges) – <i>passage en LED</i> . Convention du 30/10/2023	60 000 € HT	Fonds Vert 20 % : 12 000 € Reste à charge : 48 000 € Dont Fonds de concours 40 % TE63 : 24 000 € Et reste à charge 40 % : 24 000 € dont 14 400 € de fonds de concours de la commune et 9 600 € de fonds de concours de la Communauté de Communes du Massif du Sancy*
En accord avec la commune, Territoire d'énergie Puy-de-Dôme prévoit les travaux de <i>RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Tranche 2</i> (hameaux de Jassat, Le Bourg, Maisse, Chatelguison, Le Verdier) – <i>passage en LED</i> . Convention du 30/10/2023	37 000 € HT	Fonds de Concours 50 % TE63 : 18 500 € Reste à charge 50 % : 18 500 € dont 11 100 € fonds de concours de la commune et 7 400 € de fonds de concours de la Communauté de Communes du Massif du Sancy*
TOTAL	97 000 €	*Dotation Avenir Sancy 40 % sur reste à charge de la commune de 42 500 € : 17 000 € 97 000 €

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
Date de réception de l'AR: 22/04/2024
063-216304014-20240412-DE_2024_038-DE



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-quatre :

Le 12 avril à 18 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, adjoints au Maire, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Paul BRASSIER (pouvoir à Éric BERTIAUX), Anthony DABERT (pouvoir à Jacques GIOGHI)

Madame Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Nouveaux bacs de tri : choix des emplacement et visuels

Monsieur le Maire rappelle que les élus du SICTOM des Couzes ont fait le choix, face aux enjeux financiers sociaux et réglementaires de la collecte, de mettre en place un nouveau mode de collecte des déchets sur le territoire. Le syndicat a opté pour le remplacement des bacs roulants à couvercle vert ou jaune par des colonnes aériennes. Chaque point d'apport volontaire (PAV) sera composé a minima d'une colonne à ordures ménagères (OMR) et d'une colonne multi-matériaux (recyclables). Un tour des villages a été fait par des membres du Conseil Municipal avec le référent du SICTOM pour valider ou modifier les emplacements et choisir les visuels.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de valider les emplacements et visuels des nouvelles colonnes tel que suit :

Au bourg de Saint-Victor :

- PAV existant sous la mairie (1) : ajout d'une colonne OMR de 4m3 visuel « chemin » (N40 OC2 et N45 OC2) et d'une colonne emballages de 4m3 visuel « vache salers » (N40 CV2 et N45 CV2)
- Nouveau PAV sous le cimetière (2) : 1 colonne OMR de 4m3 visuel « chemin » (N40 OC2 N45 OC2) et 1 colonne emballages de 4m3 visuel « chemin » (N40 CC2 N45 CC2)

A Chatelguison (3) :

- PAV existant à la croisée des chemins : 1 colonne OMR de 3m3 visuel « vaches Salers » (N40 OV2 N45 OV2) et 1 colonne emballages de 3m3 visuel « chemin » (N40 CC2 N45CC2).

A Chomeille (4) :

- PAV existant avant l'armoire électrique : 1 colonne OMR de 3m3 visuel « vaches Salers » (N40 OV2 N45 OV2) et 1 colonne emballages de 3m3 visuel « chemin » (N40 CC2 N45CC2).

12/12.04.2024

Au Breuil (5) :

- PAV existant en face du garage communal : ajout d'une colonne OMR de 4m3 visuel « chemin » (N40OC2 N45OC2)

Au Verdier (6) :

- PAV existant : ajout d'une colonne OMR de 3m3, visuel « vache salers » (N40 OV2 N45 OV2)

A Courbanges (7) :

- PAV existant à l'arrière du village : ajout d'une colonne OMR 4 m3, visuel « chemin » (N040 OC2 N45 OC2)

A Jassat village (8) :

- PAV existant : ajout colonne OMR 4m3, visuel « vache Salers » (N40 OV2 N45 OV2) et d'une colonne emballages de 4m3, visuel « chemin » (N40 CC2 N45 CC2)

A Jassat/La Ribeyre (9) : terrain privé du camping, le Sictom des Couzes verra avec les propriétaires

A Bessolle (10) :

- Nouveau PAV au niveau du lavoir qui va être supprimé : ajout d'une colonne OMR de 4m3, visuel « vache salers » (N40 OV2 N45 OV2), d'une colonne emballages de 4m3 visuel chemin (N40 CC2 N45 CC2), récupération du bac verre du point propre de la RD 5 et suppression du point propre.

A Roche Romaine (11) :

- PAV existant sur la RD 617 : ajout d'une colonne OMR de 4m3, visuel « vache salers » (N40 OV2 N45 OV2)

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 23.12.2024
et de la publication, le 27.12.2024
Le Maire,



FRANÇOIS GORY